

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-CD56

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Baubry, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,  
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Alexandra Masson, Mme Mathilde Paris,  
M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

-----

**ARTICLE 7**

I. – À l’alinéa 47, substituer au nombre :

« 2,79 »

le nombre :

« 0,59 ».

II. – À l’alinéa 48, substituer au nombre :

« 3,89 »

le nombre :

« 1,14 ».

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« VIII. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à diviser par deux le prix actuel euro/MwH du marché européen du carbone.

Augmenter considérablement les prix du carbone crée un coût supplémentaire pour nos entreprises et se répercute nécessairement sur les Français. En contexte de crise énergétique et d'inflation, il est

indispensable pour la santé de nos entreprises et pour le pouvoir d'achat des Français de baisser ce prix.